



Madame, Monsieur,

Le Sou des écoles de Césarches a le plaisir de vous accueillir à la deuxième Fête du cidre, de l'artisanat, des arts créatifs et des producteurs locaux

Dimanche 18 Octobre 2015

Notre marché se déroulera toute la journée, au cœur même de notre village.
Nous vous accueillerons pour le placement à partir de 08h30 à l'école.

Si vous souhaitez réserver un emplacement, nous vous demandons de nous retourner :

- le bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé suivie de la mention « bon pour accord »
- une attestation d'assurance (pour les particuliers votre responsabilité civile)
- d'un chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du Sou des écoles de Césarches. Cette caution vous sera rendue si votre présence sur le lieu de la manifestation est maintenue. Nous nous tenons le droit d'encaisser la caution si, vous ne participez pas à la fête du cidre, de l'artisanat, des arts créatifs et des producteurs locaux du dimanche 18 octobre 2015.
- d'un chèque du montant de l'emplacement, plus si besoin du prix de /des tables souhaitées : à l'ordre du Sou des écoles de Césarches.
- Une Copie de votre inscription au registre des métiers (si professionnel)
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité
- Des photos et/ou lien vers un site nous permettant de voir vos créations.

Une tombola est organisée durant la journée, nous vous serions reconnaissants de nous aider à cette animation en offrant un lot de votre production (valeur libre).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le bureau du Sou des écoles de Césarches.



BULLETIN D'INSCRIPTION
Pour les Professionnels



Fête du cidre, de l'artisanat, des arts créatifs et des producteurs locaux
- 18 octobre 2015 -

Organisée par le Sou des écoles de Césarches - 73200 CESARCHES

Revendeurs, commerçants et ambulants non acceptés sur ce marché, merci de votre compréhension

COORDONNEES : A COMPLETER EN MAJUSCULE+ PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITE RECTO/ VERSO

Nom : Prénom

Activité / spécialité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email.....

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par N° immatriculation du véhicule :

Participera à la Fête du cidre, de l'artisanat, des arts créatifs et des producteurs locaux du 18 octobre 2015 après avoir pris connaissance des 14 articles du règlement.

ARTISAN INSCRIT :

au répertoire des métiers auto-entrepreneur à la maison des artistes autre (préciser)

PRESENTATION DE VOS CREATIONS :

Joindre des photos *et/ou* Site internet :*et/ou* Lien internet

Joindre OBLIGATOIREMENT un document officiel justifiant de votre statut d'ARTISAN / PRODUCTEUR

N° SIREN:

N°APE :

EMPLACEMENT :

Je désire être dans à l'intérieur ou à l'extérieur (selon possibilités): _____

DETAILS TECHNIQUES :

Besoin en électricité : oui non

Besoin en place 3€ le mètre : 3€ X.....m =.....€.

Besoin en table (1m8) +chaise** :x 3€ =€

Ttal :€

Pour des raisons techniques, l'utilisation de projecteurs halogènes de forte puissance (150 à 500w) n'est pas autorisée.

Lot offert à la tombola de la fête (valeur libre) :

Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'intégralité de votre paiement

Lieu et date : _____

Signature: _____

suivie de la mention« bon pour accord »

Responsable des artisans

Mme Gaëlle ALEX

E-mail : soudesecoles@cesarches.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour les Particuliers



Fête du cidre, de l'artisanat, des arts créatifs et des producteurs locaux
- 18 octobre 2015 -

Organisée par le Sou des écoles de Césarches - 73200 CESARCHES

Revendeurs, commerçants et ambulants non acceptés sur ce marché, merci de votre compréhension

COORDONNEES : A COMPLETER EN MAJUSCULE+ PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITE RECTO /VERSO

Nom : Prénom

Né(e) le..... à Département : Ville :.....

Activités / Spécialité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email.....

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le parN°immatriculation du véhicule :

Participera à la Fête du cidre, de l'artisanat, des arts créatifs et des producteurs locaux du 18 octobre 2015 après avoir pris connaissance des 14 articles du règlement.

PRESENTATION DE VOS CREATIONS :

Joindre des photos *et/ou* Site internet :*et/ou* Lien internet

Joindre OBLIGATOIREMENT des photos de vos créations

EMPLACEMENT :

Je désire être dans à l'intérieur ou à l'extérieur (selon possibilités): _____

DETAILS TECHNIQUES :

Besoin en électricité : oui non Préciser la taille de la tente ou barnum :

Besoin en place 3€ le mètre : 3€ X.....m =.....€.

Besoin en table (1m8) +chaise** :x 3€ =€ Total :€

Pour des raisons techniques, l'utilisation de projecteurs halogènes de forte puissance (150 à 500w) n'est pas autorisée.

Lot offert à la tombola de la fête (valeur libre) :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et / ou usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'intégralité de votre paiement

Lieu et date : _____

Signature: _____

suivie de la mention« bon pour accord »

Responsable des artisans

Mme Gaëlle ALEX

E-mail : soudesecoles@cesarches.fr



REGLEMENT



FÊTES DU CIDRE, DE L'ARTISANAT, DES ARTS CREATIFS ET DES PRODUCTEURS LOCAUX

- 18 OCTOBRE 2015 -

ORGANISEE PAR LE SOU DES ECOLES DE CESARCHES
73200 CESARCHES

Article 1 : Le sou des écoles de Césarches organise sa deuxième fête du cidre, de l'artisanat, des arts créatifs et des producteurs locaux, le 18 octobre 2015 autour de l'école. Entrée gratuite au public.

Article 2 : Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés de la caution de 50 € et du montant de l'emplacement à l'ordre du Sou des écoles de Césarches. Aucun remboursement ni avoir ne sera effectué en cas d'annulation de la part du producteur, artisans ou personnes physiques créant des arts créatifs après l'admission (sauf cas de force majeure). Le chèque de caution vous sera restitué à la fin de la manifestation. Votre admission sera validée par retour de mail (bien nous communiquer une adresse mail).

Article 3 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation, sans indemnité d'aucune sorte.

Article 4 : Les exposants seront accueillis à partir de 08h30. Démontage des stands dès 17h

Article 5 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Article 6 : L'exposant s'engage à respecter la surface de l'emplacement payé. Les exposants devront rendre les lieux propres. Chaque exposant apporte son matériel (tente, barnum, tables...). Les tentes et barnum ne devront pas excéder une largeur de 3 mètres. Il sera fourni en électricité seulement si celui-ci l'a précisé sur le bulletin d'inscription. **Pour des raisons techniques, l'utilisation de projecteurs halogènes de forte puissance (150 à 500w) n'est pas autorisée.** Pour les exposants qui le souhaitent, nous avons la possibilité de vous fournir en tables et chaises sur demande et pour un montant de 3 euros par table installée. Les tables des salles polyvalentes mesurent 1 m 80 de long sur 80 cm de large.

** (attention : pour une table de 1m80 vous êtes obligé de prendre 2 mètres; pour 2 tables = 4 mètres/ **Tout mètre commencé sera dû**

Article 7 : Aucune commission sur les ventes ne sera perçue par le sou des écoles de Césarches.

Article 8 : Un lot sera demandé à chaque exposant (valeur libre) pour la dotation de notre tombola au cours de la journée, au profit de notre association d'école.

Article 9 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

Article 10 : Toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité. Les démonstrations doivent être gratuites pour les visiteurs

Article 11 : Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et à l'étiquetage des prix conformément à l'Arrêté Ministériel du 3/12/87

Article 12 : Interdiction formelle de faire de la restauration en concurrence aux stands du Sou des écoles de Césarches. Une buvette sera à votre disposition. Dès 10h, les parents du Sou des écoles de Césarches vendent des pizzas et flammenküches qui sont fabriquées sur place, crumbles et du pain. Tous exposants souhaitant réserver des pizzas ou flammenküches est prié de le faire savoir le matin dès son arrivé.

Article 13 : Les exposants seront installés soit dans l'une des deux salles polyvalentes soit dans la cour de l'école et /ou les abords de l'école.

Article 14 : Le présent document est téléchargeable sur <http://feteducidrecesarches.pagesperso-orange.fr>. Le dossier d'inscription et les justificatifs demandés (dossier complet): signé et daté, peuvent-être scannés et renvoyés à l'adresse mail soudesecoles@cesarches.fr.



Clôture des inscriptions le 11 Octobre 2015

Renseignements auprès de

Mme Gaëlle ALEX

☎ : 06-71-11-35-20

@ : soudesecoles@cesarches.fr

Envoie du dossier d'inscription

@ : soudesecoles@cesarches.fr

☰ : Sou des écoles - Gaëlle ALEX

Inscription Fête du cidre

la bruyère – 73200 Césarches

Un dossier complet se compose comme suit

- Le bulletin d'inscription rempli et signé
- Un chèque* du montant de l'emplacement et/ou table souhaitée
- Un chèque* de caution de 50€
- Une copie de votre assurance
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité
- Une Copie de votre inscription au registre des métiers
- Des photos de vos fabrications et/ou site et/ou lien internet

*Chèque à l'ordre du Sou des écoles de Césarches

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte